



Arles, jeudi 4 novembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/06664

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Autres travaux (associés aux travaux de dragage de Gallician)

Déchargement de sédiments à la pelle

Une obligation de serrer la rive droite (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 04/11/2021 à 07:00 au 28/01/2022 à 18:00 - avec pour périodicité : Lundi au Vendredi

o Canal du Rhône à Sète

entre les pk 1.000 (Rive gauche Aval de l'écluse de St Gilles) et pk 2.000 (Rive gauche Aval de l'écluse de St Gilles) - Toute la largeur de la voie

S'annoncer par VHF (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 04/11/2021 à 07:00 au 28/01/2022 à 18:00 - avec pour périodicité : Lundi au Vendredi

o Canal du Rhône à Sète

entre les pk 1.000 (Rive gauche Aval de l'écluse de St Gilles) et pk 2.000 (Rive gauche Aval de l'écluse de St Gilles) - Toute la largeur de la voie

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 04/11/2021 à 07:00 au 28/01/2022 à 18:00 - avec pour périodicité : Lundi au Vendredi

o Canal du Rhône à Sète

entre les pk 1.000 (Rive gauche Aval de l'écluse de St Gilles) et pk 2.000 (Rive gauche Aval de l'écluse de St Gilles) - Toute la largeur de la voie

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 04/11/2021 à 07:00 au 28/01/2022 à 18:00 - avec pour périodicité : Lundi au Vendredi

o Canal du Rhône à Sète

entre les pk 1.000 (Rive gauche Aval de l'écluse de St Gilles) et pk 2.000 (Rive gauche Aval de l'écluse de St Gilles) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Des travaux de dragage sont en cours au niveau du port de Gallician. L'entreprise chargée du dragage a pour mission de décharger les sédiments dans le casier n°1 situé en rive gauche à l'aval de l'écluse de Saint Gilles. Il est demandé aux usagers du canal d'observer une vigilance accrue.

Service(s) à contacter :

UTI CRS (nom provisoire), 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES
Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

29/01/2022

Par délégation

Signé

Lucie ILHE